

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NEVACHE**

Séance du 20 mai 2019

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 7

Date de la convocation : 14 mai 2019

Date d'affichage : 22 mai 2019

L'An Deux Mil dix neuf et le Vingt mai à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. CHEVALIER Jean-Louis Maire de Névache.

Présents : CASANOVA Frédéric, CHRETIEN Claudine, RAVARY Martin, ROUX Henry-Pierre, BLANC Roger, VIGUIER Corinne.

Absents : NOVO Riccardo (Procuration à CHEVALIER Jean-Louis), ROINNE Bruno (Procuration à CHRETIEN Claudine), LEGER-MIEGGE Adeline (Procuration à BLANC Roger).

En application de l'article L 2121-15 du CGCT Monsieur le Maire invite le Conseil à nommer un ou une secrétaire de séance. M. BLANC Roger, conseiller municipal, qui se propose pour assurer cette fonction, est nommé Secrétaire de séance après avis favorable des membres présents.

N° 2019/00036

Objet de la Délibération

2 – PERSONNEL

2-3 – Recrutement personnel – Vallée Etroite

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 14 mai 2018 et indique que l'instauration d'un parking payant depuis huit années en Vallée Etroite est mis en place, qu'il rencontre un écho favorable et permet de réglementer la circulation dans le site. Par ailleurs, il confirme que dans le but de développer Vallée Etroite, toutes les sommes récoltées y sont réinvesties pour réaliser des aménagements comme l'entretien de la route d'accès ou autres.

Cette année encore, il propose que soit reconduit le principe d'instaurer un parking payant en Vallée Etroite et indique que pour cela il est nécessaire de procéder à l'embauche de deux agents contractuels saisonniers (parlant français et italien) pour la fonction d'accueil au parking et la réalisation de menus travaux d'entretien afin de couvrir la période du 6 juillet au 25 Août 2019 inclus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix Pour :

- Décide de tout mettre en œuvre pour faire fonctionner le parking payant de la Vallée Etroite au plus tôt et de fixer le coût du stationnement à 2 € par véhicule, les sommes perçues étant réinvesties pour les aménagements en Vallée Etroite.

- Décide de recruter deux employés saisonniers pour cette tâche, l'un à compter du 6 juillet au 18 Août 2019 inclus, l'autre à compter du 13 Juillet au 25 Août 2019 inclus et autorise Monsieur le Maire à anticiper ou proroger les contrats si nécessaire au regard du besoin.
- Autorise Monsieur le Maire à procéder aux embauches correspondantes et à signer les contrats, dont la durée hebdomadaire ne pourra excéder 35 heures, rétribuées sur le grade d'adjoint technique, Echelle C1, 3° échelon (IB 351 IM 328), les éventuelles heures supplémentaires étant récupérées ; les congés payés étant calculés au 1/10 des sommes perçues.
- Autorise Monsieur le Maire à mandater les sommes correspondantes.

Monsieur le Maire remercie Mr Riccardo NOVO pour son implication dans le suivi de tâche de ces personnes comme pour l'ensemble de son action en Vallée Etroite au service de la Commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

J. L. CHEVALIER